



16ème législature

Question N° : 10248	De Mme Michèle Martinez (Rassemblement National - Pyrénées-Orientales)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > transports aériens	Tête d'analyse >Suppression d'un vol entre Perpignan et Paris	Analyse > Suppression d'un vol entre Perpignan et Paris.
Question publiée au JO le : 18/07/2023 Date de changement d'attribution : 09/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Michèle Martinez attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la suppression d'une liaison entre Perpignan et Paris. La compagnie Transavia a pris la décision de supprimer le premier vol du matin qui relie Perpignan à Orly Sud. Cette suppression nuira à l'attractivité des Pyrénées-Orientales, qui souffre déjà de son éloignement de la capitale. En effet, les offres de transports qui permettent de rejoindre ce département sont déjà limitées et lorsqu'elles existent, elles sont coûteuses. Ce premier vol du matin permet à beaucoup de touristes de pouvoir se rendre tôt à Paris afin de pouvoir visiter la capitale, ou effectuer une liaison, mais il permet également à beaucoup d'hommes d'affaires de rejoindre Paris pour des raisons professionnelles. Cette décision est incohérente avec les déclarations faites par le directeur général adjoint de Transavia, qui se disait satisfait des premiers mois d'exploitation de la ligne Perpignan-Paris, précédemment opérée par Air France. Il apparaît bon de rappeler que Transavia est une filiale du groupe Air France-KLM, dont l'État détient 28,6 % des actions. Elle lui demande donc ce que compte faire son ministère afin de ne pas participer davantage à l'enclavement des Pyrénées-Orientales.